



Commune d'Ellon et de Nonant

Le Clos des Pommiers

Permis d'aménager n° PA 014 236 21 D0001 accordé le 22 Février 2022 (ELLON) Permis d'aménager n° PA 014 465 21 D0001 accordé le 22 Février 2022 (NONANT)

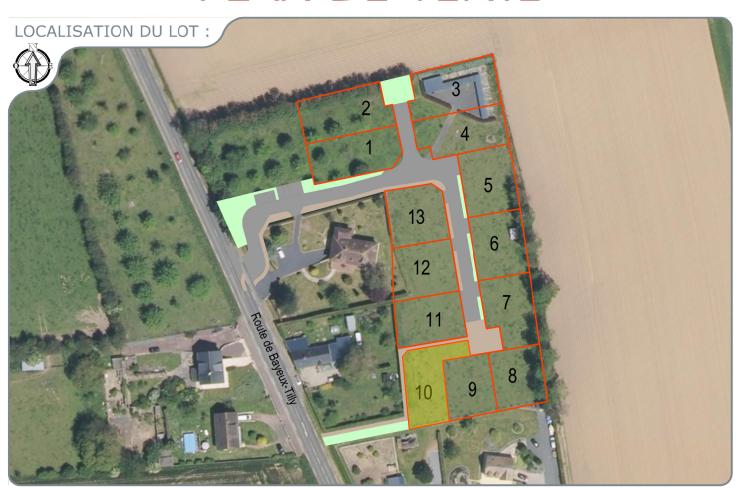
LOT n°

Superficie totale: 523 m²

Cadastre: ZK n°87 - Nonant

Surface de plancher : 300m²

PLAN DE VENTE



ZK 87 : 5a 23ca



FALAISE - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémenceau 14 700 Falaise Responsable : Jean-Marc Pierrot ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Creix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Maric Pierrot
Le vendred de 8h3Cå 12h30 et de 14h à 17:
El les autres jours surendez-vous

	Modifications	Date	Etabli par
1	Création	17.03.2022	JG
3	Mise à jour	14.06.2023	JoH

Tél: 02.31.65.02.20 - Fax: 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs deGervais DOLIGEZ - Sustave LUBAC - Naurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 % - RCS Lisieux : 4/2 135 976 00045
TVA Intracom: FR:64442135976 - NAF7112A - N'Inscription OGE : 2002C200010

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme

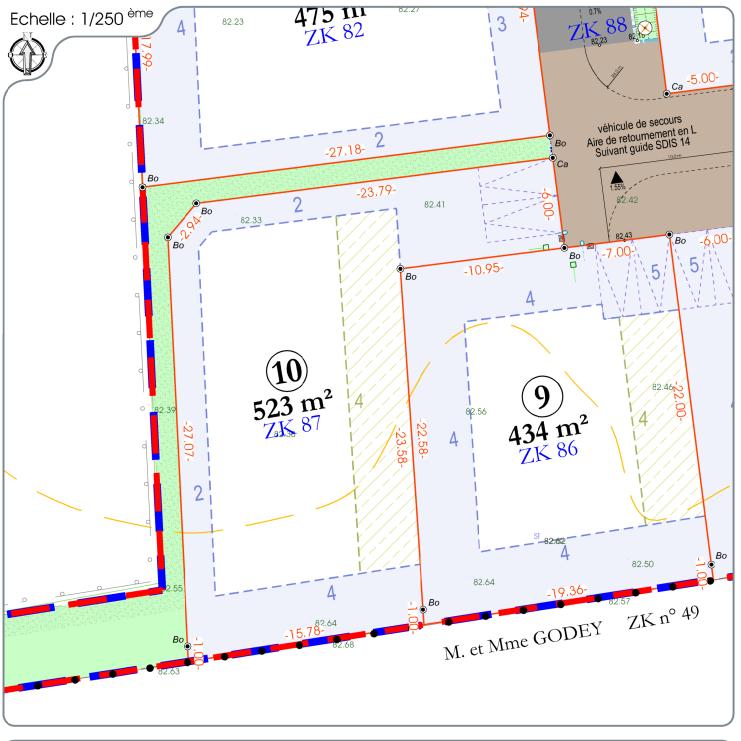
Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

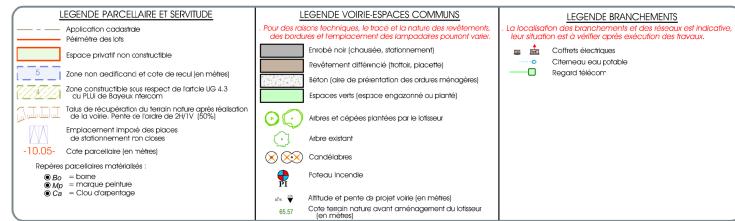
<u>LIMITES - Délimitation - Bornage</u>								
NON DEFINIES								
	□Nord	□Sud	□Est	□Ouest	☐façades sur voie	☐ Autres :		
☑ DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE								

		Nature de la limite Descriptif	ldentité du(des) propriétaire(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert	
			riverain(s)	Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	soussigné	
	Limite NORD	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles et 1 clou d'arpentage	Voirie ZK n°88	29/07/2022		22/05/2023	
	Limite SUD	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles en retrait de 1 m	M. et M ^{me} GODEY ZK n°49	1 28/11/2022 1	GÉOMÈTRE-EXPERT	22/05/2023	
	Limite OUEST	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles dont 1 en retrait de 1 m	Voirie ZK n°88	29/07/2022	PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENIAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr	22/05/2023	
	Limite EST	Limite matérialisée par 3 bornes nouvelles dont 1 en retrait de 1 m et 1 clou d'arpentage	Lot n°9 ZK n°86 et Voirie ZK n°88	29/07/2022		22/05/2023	

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 523 m². NB: Plan de division joint. Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE. Dressé le 14 Juin 2023, par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

uillaume DOLIGEZ





- La ocalisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition

- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement. Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.

Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69

- Levé topographique en Septembre 2020